

mariage, Catherine tient dans ses bras de nombreux nourrissons de Jullié sur les fonds baptismaux. Isabeau la sœur de Eustache qui sera bénédictine est de la partie elle aussi, elle officie aux côtés de Claude, le père de Jean Chanorrier, quant à Guillaume son frère cadet, il entre en scène aux côtés de Françoise Janin la mère de Jean Chanorrier pour oindre d'eau bénite la fille de Hugues Raclet, le chirurgien de Jullié.

A cette époque, Jullié a son notaire bien sûr, il s'appelle Jacques Dumont de Létan, du nom du joli domaine clos de murailles qu'il possède à Cenves. Il succède à Aubaille et cumule la charge d'huissier et de juge de Saint Jacques et de la vicomté du Thil¹. Noël Teyras le tanneur a installé ses cuves le long du Merdenson et incommode fortement ses voisins tout en polluant allègrement le ruisseau ! Il forme son apprenti moyennant la contre-partie de sept pièces de vin pour deux ans et demi d'apprentissage. Chose surprenante, les filles de Jullié sont plusieurs à porter le prénom Dimanche ! Encore plus surprenant, Claude Denuelle qui est marchand à Jullié est affublé par le curé de la mention "exempt de Tailles" ! Sans que l'on sache d'où provient cette exemption tant convoitée!

En cette période, une botte de vin vaut douze livres, une vache arable en vaut trente, une paire de bœuf quatre vingt seize et la superficie des prés se mesure en barottée de foin. L'écu blanc, la grande pièce d'argent qui vaut trois livres, change de mains au cours des foires de Diane, de la Grange du Bois ou de Jullié. Les notaires précisent que les maisons sont couvertes "*à thuiiles*" car elles sont nombreuses encore à être couvertes de paille. Dans ce cas, il est demandé aux grangers d'en conserver en quantité suffisante pour l'entretien des toitures. Jullié produit du vin sur la totalité de son étendue et Eustache qui possède un beau tinailler au dessus d'une cave voûtée à la Chize y installe une thine² de 55 bennes pour la somme de trente livres.

Nous connaissons à quel point les fidèles sont sensibles à l'honneur d'être inhumés à l'intérieur de l'église. Pensant ainsi se rapprocher de la protection divine, les plus nantis à Juliénas comme ailleurs, n'hésitent pas à faire tomber dix livres dans le gousset de la lumineaire pour s'offrir ce privilège ! Lorsque certains bons chrétiens à l'abri du besoin veulent que soit honorée leur mémoire *post mortem*, ils remettent à l'église des biens fonciers dont les revenus permettront d'abonder un compte prière que le curé s'engage à respecter *ad vitam æternam*. Tel Claude Lachard le praticien de Juliénas qui dans son testament donne sa vigne près de l'église en contrepartie de rites religieux négociés au cours d'un accord avec le curé sur son lit de mort. Après son inhumation dans la chapelle Notre

1 Paroisse de Vauxrenard

2 Une cuve à vendange